



**12.5% ANTIFOAMING/DEFOAMING AGENT
AGENT ANTIMOUSSANT – DÉMOUSSANT**

Principal Functioning Agents:

Dimethylpolysiloxane, polypropylene glycol, and methylated silicone.....	12.5%
Constituents ineffective as spray adjuvant	87.5%
TOTAL	100.0%

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
CAUTION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ATTENTION**

NET CONTENTS/CONTENU NET : 946 mL

Manufactured for and Distributed by/Fabriqué pour et Distribué par :

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario N0L 1G5

Product inquiries /Renseignements sur les produits : 1-800-328-4678
24hr emergency contact / Contact en cas d'urgence, 24 heures sur 24 : 1-800-561-8273

Personal Protective Equipment: Wear chemical-resistant gloves, long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks when mixing or applying **FIGHTER-F 12.5**.

KEEP FROM FREEZING — SHAKE WELL BEFORE USING

General: **FIGHTER-F 12.5** is designed to effectively control foam in water, oil, fertilizer and pesticide spray mixtures. **FIGHTER-F 12.5** will reduce mixing time by facilitating faster and more accurate filling. Foam can effect calibration and metering of spray mixtures. **FIGHTER-F 12.5** will reduce waste and exposure to pesticides contained in foam running over the top of the tank.

Directions for Use: Use 75-450 mL of **FIGHTER-F 12.5** per 1000 L of spray mixture. For best results, add **FIGHTER-F 12.5** to the water before adding the agricultural chemicals. Agitation will aid dispersion. Rate may need to be adjusted. Effectiveness of **FIGHTER-F 12.5** depends upon temperature, viscosity and composition of spray mixture. Decrease or increase rate until desired foam control is obtained.

Storage: Store in cool, dry place. Store in original container. Keep container tightly closed. Do not reuse empty container.

Disposal: Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Wastes may be disposed of on-site or at an approved waste disposal facility. Triple rinse (or equivalent) adding rinse water to spray tank. Offer container for recycling or dispose of in sanitary landfill or by other procedures approved by appropriate authorities. Recycling decontaminated containers is the best option of container disposal.

WARRANTY DISCLAIMER AND NOTICE

THE DIRECTIONS FOR USE OF THIS PRODUCT ARE BELIEVED TO BE ADEQUATE AND SHOULD BE FOLLOWED CAREFULLY. IT IS IMPOSSIBLE TO ELIMINATE ALL RISKS INHERENTLY ASSOCIATED WITH THE USE OF THIS PRODUCT. CROP INJURY, INEFFECTIVENESS, OR OTHER UNINTENDED CONSEQUENCES MAY RESULT DUE TO SUCH FACTORS AS WEATHER CONDITIONS, PRESENCE OR ABSENCE OF OTHER MATERIALS, OR THE MANNER OF USE OR APPLICATION, ALL OF WHICH ARE BEYOND THE CONTROL OF LOVELAND PRODUCTS CANADA INC., THE MANUFACTURER OR SELLER. THIS PRODUCT IS FURNISHED "AS IS" BY LOVELAND PRODUCTS CANADA INC., THE MANUFACTURER OR SELLER, AND ARE SUBJECT ONLY TO THE MANUFACTURER'S WARRANTIES, IF ANY, WHICH APPEAR ON THIS LABEL. EXCEPT AS EXPRESSLY PROVIDED HEREIN, LOVELAND PRODUCTS CANADA INC., THE MANUFACTURER OR SELLER MAKES NO WARRANTIES, GUARANTEES, CONDITIONS OR REPRESENTATIONS OF ANY KIND TO BUYER OR USER, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, OR BY USAGE OF TRADE, STATUTORY OR OTHERWISE, WITH REGARD TO THIS PRODUCT OR USE OF THIS PRODUCT, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, USE OR ELIGIBILITY OF THIS PRODUCT FOR ANY PARTICULAR TRADE USAGE. EXCEPT AS EXPRESSLY STATED HEREIN, LOVELAND PRODUCTS CANADA INC., THE MANUFACTURER OR SELLER MAKES NO WARRANTY OF RESULTS TO BE OBTAINED BY USE OF THIS PRODUCT. BUYER'S OR USER'S EXCLUSIVE REMEDY, AND LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.'S, THE MANUFACTURER'S OR SELLER'S TOTAL LIABILITY, SHALL BE LIMITED TO DAMAGES NOT EXCEEDING THE COST OF THIS PRODUCT. NO AGENT OR EMPLOYEE OF LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. OR SELLER IS AUTHORIZED TO AMEND THE TERMS OF THIS WARRANTY DISCLAIMER OR THIS LABEL OR TO MAKE A REPRESENTATION OR RECOMMENDATION DIFFERENT FROM OR INCONSISTENT WITH THIS LABEL OR THIS PRODUCT. IN NO EVENT SHALL LOVELAND PRODUCTS CANADA INC., THE MANUFACTURER OR SELLER BE LIABLE FOR CONSEQUENTIAL, SPECIAL OR INDIRECT DAMAGES (INCLUDING WITHOUT LIMITATION LOSS OF PROFITS OR REVENUES) RESULTING FROM THE USE, HANDLING, APPLICATION, STORAGE OR DISPOSAL OF THIS PRODUCT OR FOR DAMAGES IN THE NATURE OF PENALTIES AND THE BUYER AND USER WAIVE ANY RIGHT THEY MAY HAVE TO SUCH DAMAGES.

Équipement de protection individuelle : Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas lors du mélange et de l'application du produit.

GARDER À L'ABRI DU GEL — BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

Renseignements généraux : **FIGHTER-F 12.5** a été conçu pour enrayer efficacement la mousse dans les bouillies de pulvérisation contenant des pesticides, des engrais, de l'huile et de l'eau.

FIGHTER-F 12.5 réduit le temps de mélange en facilitant un remplissage plus rapide et plus précis.

La mousse peut affecter le réglage et le dosage des bouillies de pulvérisation. **FIGHTER-F 12.5** permet aussi de diminuer les déchets et l'exposition aux pesticides que renferme la mousse qui déborde par-dessus le haut du réservoir.

Mode d'emploi : Employer 75-450 mL de **FIGHTER-F 12.5** par 1 000 L de bouillie de pulvérisation.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, ajouter l'agent **FIGHTER-F 12.5** à l'eau avant d'y verser les produits chimiques agricoles. Une bonne agitation facilite sa dispersion. Il faudra peut-être modifier la quantité utilisée. L'efficacité de l'agent **FIGHTER-F 12.5** dépend de la température, de la viscosité et de la composition de la bouillie de pulvérisation. Accroître ou diminuer la dose jusqu'à ce qu'on obtienne l'action antimoussante désirée.

Entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir le contenant hermétiquement fermé. Ne pas réutiliser le contenant vide.

Élimination : Ne jamais contaminer l'eau, les aliments ni les moulées durant l'entreposage ou l'élimination du produit. Les déchets peuvent être éliminés sur les lieux ou dans une installation d'élimination approuvée. Rincer le contenant vide à trois reprises (ou l'équivalent), puis verser les rinçures dans le réservoir du pulvérisateur. Offrir le contenant pour le recyclage ou s'en débarrasser dans un site d'enfouissement sanitaire ou d'une autre façon approuvée par les autorités appropriées. Le recyclage des contenants décontaminés constitue la meilleure option en ce qui concerne l'élimination des contenants vides.

EXONÉRATION DE GARANTIE ET AVIS

LE MODE D'EMPLOI POUR CE PRODUIT EST CONSIDÉRÉ COMME APPROPRIÉ ET IL FAUT S'Y CONFORMER ATTENTIVEMENT. IL EST IMPOSSIBLE D'ÉLIMINER TOUS LES RISQUES INHÉRENTS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE CE PRODUIT. LES DOMMAGES AUX CULTURES, L'INEFFICACITÉ DU TRAITEMENT OU D'AUTRES CONSÉQUENCES NON INTENTIONNELLES PEUVENT EN RÉsulTER À CAUSE DE FACTEURS TELS QUE LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES, LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'AUTRES MATIÈRES OU BIEN LA MÉTHODE D'UTILISATION OU D'APPLICATION, QUI SONT TOUS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DE LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR. CE PRODUIT VOUS EST FOURNI «TEL QUEL» PAR LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, ET IL N'EST COUVERT QUE PAR LES GARANTIES DU FABRICANT QUI, LE CAS ÉCHÉANT, APPARAISSENT SUR CETTE ÉTIQUETTE. SAUF CE QUI EST EXPRESSÉMENT PRÉVU DANS LES PRÉSENTES, LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION ET NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT À L'ACHETEUR OU À L'UTILISATEUR, DE FAÇON EXPLICITE OU IMPLICITE, OU PAR USAGE DU COMMERCE, STATUTAIRE OU AUTREMENT, CONCERNANT CE PRODUIT OU SON UTILISATION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, SA QUALITÉ MARCHANDE, SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET SON ACCEPTABILITÉ POUR UN USAGE COMMERCIAL PARTICULIER. SAUF CE QUI EST EXPRESSÉMENT STIPULÉ DANS LES PRÉSENTES, LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS QU'ON POURRAIT OBTENIR EN SE SERVANT DE CE PRODUIT. LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR OU DE L'UTILISATEUR, AINSI QUE LA SEULE RESPONSABILITÉ POSSIBLE DE LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, SE LIMITERA À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS NE

DÉPASSANT PAS LE COÛT DE CE PRODUIT. AUCUN AGENT OU EMPLOYÉ DE LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. OU DU VENDEUR N'EST AUTORISÉ À MODIFIER LES MODALITÉS DE CETTE EXONÉRATION DE GARANTIE OU LE TEXTE DE CETTE ÉTIQUETTE NI À FAIRE UNE REPRÉSENTATION OU UNE RECOMMANDATION DIFFÉRANT DE CETTE ÉTIQUETTE OU NON COMPATIBLE AVEC CETTE ÉTIQUETTE OU CE PRODUIT. LOVELAND PRODUCTS, CANADA INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU SPÉCIAUX (Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS) RÉSULTANT DE L'EMPLOI, DE LA MANUTENTION, DE L'APPLICATION, DE L'ENTREPOSAGE OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT NI DES DOMMAGES SE TRADUISANT PAR DES PÉNALITÉS, ET L'ACHETEUR ET L'UTILISATEUR DU PRODUIT RENONCENT À TOUS LES DROITS QU'ILS POURRAIENT AVOIR À CET ÉGARD.